



Art. 105950

## TGV 2000

Indice : 7  
10/04/2014

### GRAISSE GRANDES VITESSES BASSE TEMPERATURE

#### DEFINITION

Conçue pour résoudre tous les problèmes rencontrés sur les organes mécaniques fonctionnant à vitesse très élevée et basse température.  
Sa structure assure la lubrification des roulements sans risque de centrifugation rencontrée habituellement avec les graisses classiques.  
La graisse TGV 2000 ne sera pas projetée à l'extérieur par la vitesse importante des organes mécaniques lubrifiés et se maintiendra en place afin d'éviter un risque d'échauffement dû à un défaut de lubrification.

#### CARACTERISTIQUES

◊ Couleur :		Ambrée
◊ Epaisissant :		Savon de lithium
◊ Température d'utilisation :		- 30°C à + 150°C
◊ Viscosité huile de base à 40° C :	ISO 3104	18 Cst
◊ Point de goutte :	ISO 2176	> 190° C
◊ Grade NLGI :		2
◊ Pénétration non travaillée à 25° C :	ISO 2137	265 à 295 $\frac{1}{10}$ mm
◊ Facteur NDN :		1 000 000
◊ SHELL 4 billes (Soudure) :	ASTM D 2596	> 315 kgs
◊ Corrosion lame de cuivre :	ISO 2160	1b
◊ Test EMCOR :	ISO 11007	1

#### DOMAINES D'UTILISATIONS

Pour tous types de roulements, paliers ou mécanismes tournant à grandes vitesses.  
Pour la lubrification des glissières, colonnes de guidage ayant un mouvement de translation très rapide et séquentiel.

Pour la lubrification d'engrenages petits modules fonctionnant à vitesse élevée.

Pour la lubrification de paliers de turbines, ventilateurs de fours.

Pour la lubrification des roulements des broches de centre d'usinage.

A05950

Page : 1/6

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006 - n°453/2010

Date d'impression : 11.05.2015

Version n° 7

Révision: 11.05.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **TCV 2000**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Craisse
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur :  
MOLYDAL SA  
221 RUE PAUL LANGEVIN  
60744 SAINT MAXIMIN CEDEX  
TEL. : + 33 (0)3 44 61 76 76  
FAX : + 33 (0)3 44 25 17 78  
www.molydal.com
- Service chargé des renseignements :
- Service technique  
molydal@molydal.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA TEL: 01.45.42.59.59

### SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.1 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description :
- Mélange effectuée à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### · Composants dangereux:

CAS: 64743-54-7	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrocarb.	50-100%
EINECS: 265-157-1	Substance ayant une valeur limite	
Numero d'enregistrement: 01-211944637-25-0000	déposition professionnelle	

#### · Indications complémentaires :

- Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait de DMSO est <3%, selon la méthode IP 346.
- Pour le libellé des phrases de risque ci-dess, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Précautions secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales : Aucune mesure purificatrice n'est requise.
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau : Nettoyer à l'eau et au savon
- après contact avec les yeux : Laver avec de l'eau en écartant les paupières pendant plusieurs minutes.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006 - n°453/2010

Date d'impression : 11.05.2015

Version n°7

Révision: 11.05.2015

Nom du produit TGV 2000

(suite de la page 1)

- après ingestion :
- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Maintenir le patient au repos et appeler un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
- Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
La combustion incomplète et la thermo lyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc., et des suies.  
Leur inhalation peut être dangereuse.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- 6.4 Référence à d'autres sections  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.  
Précautions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Stockage :  
· Exigences concernant les lieux et contenants de stockage : Aucune exigence particulière.  
· Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- Autres indications sur les conditions de stockage : Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
- 7.3 Utilisations autorisées/interdites/particulières Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
- Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydratés
VME (France) Valeur à long terme: 5 mg/m <sup>3</sup> Brouillards d'huile minérale

- Remarques supplémentaires :
- Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 3)

14

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006 - n°453/2010

Date d'impression : 11.05.2015

Version n° 7

Révision: 11.05.2015

Nom du produit TGY 2000

(suite de la page 2)

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :
- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire : Non nécessaire.
- Protection des mains : Gants de protection.
- Matériau des gants
- Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Gants en néoprène
- Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux : non nécessaire.
- Protection du corps : Vêtement de protection résistant à l'huile

#### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

###### · Indications générales:

· Aspect:	solide
· Forme :	ambre
· Couleur :	caractéristique
· Odeur :	Non déterminé.
· Saillie(s)facile(s):	Non applicable.
· valeur du pH:	Non applicable.
· Modification d'état	non déterminé
· Point de fusion :	> 250 °C
· Point d'ébullition :	non applicable
· Point d'éclair:	Non déterminé.
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosivité (dans l'air) :	Non applicable
· Inférieure :	1,0 Vol %
· supérieure :	10,0 Vol %
· Pression de vapeur :	Négligeable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi
· Densité à 20 °C:	0,87 g/cm <sup>3</sup> (NF T 30-020)
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	Non applicable.
· Viscosité dynamique :	Non applicable.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006 - n°453/2010

Date d'impression : 11.05.2015

Version n° 7

Révision: 11.05.2015

Nom du produit TGV 2000

(suite de la page 3)

chimérique :	Non applicable.	
Teneur en solvants :	0,0 %	
Solvants organiques (C.O.M)	Pénétration non travaillée à 25 °C :	
9.2 Autres informations	255 - 295 l/10 mm	

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas de données spécifiques disponibles pour ce produit
- 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales d'utilisation
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc... et des suies. Leur inhalation peut être dangereuse.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :
- Effet primaire d'irritation :
- de la peau :
- Faiblement toxique
- Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser et dessécher la peau, aboutissant à une gêne ou à une dermatite.
- des yeux : Probablement légèrement irritant
- Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires :
- En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

### SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique :
- Le produit devrait être pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL/CE50 > 100 mg/l).
- Peut se décomposer en éléments physiquement et organiquement organiques.
- 12.2 Persistance et dégradabilité
- Absence de données expérimentales sur le produit fini.
- Toutefois la fraction "huile minérale" du produit neuf est intraséqueusement biodégradable.
- Certains composants peuvent être non biodégradables.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
- SOL : compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, peu mobile dans le sol.
- F.A.U. insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.
- Parfaitement bioaccumulable.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques :
- Remarque :
- Le produit n'est pas supposé prévenir une toxicité aigüe pour les organismes aquatiques à la solubilité maximale du produit dans l'eau.
- Probablement sans effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006 - n°453/2010

Date d'impression : 11.05.2015

Version n° 7

Révision: 11.05.2015

Nom du produit TGV 2000

(suite de la page 4)

- Autres indications écologiques :
- Indications générales : En général non polluant
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- VPVB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Catalogue européen des déchets
- 17 01 12\* déchets de cires et graisses
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- néant
- 14.2 Num d'expédition des Nations unies
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, IMDG, IATA
- Classe
- néant  
Non concerné  
néant
- Classe ADN/R :
- néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA
- néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Polluant marin :
- Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
- Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU:
- 

### SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/déclaration particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Code Sécurité Sociale : Articles L461-6 et D461-1, annexe A

( suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006 - n°453/2010

Date d'impression : 11.05.2015

Version n° 7

Révision: 11.05.2015

Nom du produit: TGV 2000

(suite de la page 5)

Rubrique N°601

Tableau des maladies professionnelles : N°36

Code du travail : Surveillance médicale spéciale : Art. R241-50, arrêté du 11/07/1977

Travaux interdits : Art.R234-9 et 10 (gemmes encloses) Non concerné

Travaux interdits : Art.R234-16,20,21 (autres travailleurs)Non Concerné

- **Classe de pollution des eaux :** En général non polluant

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

- **Ne contiennent pas de substances citées dans la liste candidate soumise à autorisation.**

- **14.3: Evaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**

### SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Acronymes et abréviations:**

- **IMO:** Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

- **ICAO:** International Civil Aviation Organisation

- **ADR:** Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

- **IMDG:** International Maritime Code for Dangerous Goods

- **DOT:** US Department of Transportation

- **IATA:** International Air Transport Association

- **GHS:** Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

- **EINECS:** European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

- **ELINCS:** European List of Notified Chemical Substances

- **CAS:** Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**